



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 janvier 2020

Expression des syndicats de la FSU de l'ESR suite aux annonces de la Ministre Frédérique VIDAL

Ce matin, mercredi 22 janvier 2020, la Ministre a reçu l'ensemble des organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) pour confirmer les annonces faites lors de ses vœux, en ce qui concerne une partie des mesures de revalorisation salariale des personnels de l'ESR envisagées dans le cadre de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).

La FSU prend acte de l'annonce de l'augmentation des rémunérations à deux fois le SMIC (enveloppe de 26 millions d'€) pour les chargé·es de recherche (CR) et les maîtres de conférences (MC) nouvellement recruté·es, en 2021, et d'une première série de revalorisations des rémunérations pour les personnels (enveloppe de 92 millions d'€).

Les syndicats FSU de l'ESR (SNESUP – SNCS – SNASUB - SNEP) prennent acte que ces annonces permettront d'augmenter les salaires des jeunes recruté·es comme chargé·es de recherche (CR) et maîtres de conférences (MC). Toutefois, si celles-ci peuvent être positives dans le futur pour les jeunes recruté·es dans ces deux corps, les carrières de l'ensemble des personnels de l'ESR - personnels enseignant·es, de recherche et BIATSS - doivent aussi être revalorisées.

La FSU demande que des mesures budgétaires soient aussi programmées pour que les rémunérations de l'ensemble des personnels de l'ESR soient revalorisées à la hauteur de leurs qualifications pour toutes les catégories hiérarchiques, incluant notamment pour les personnels de catégorie A+ la reconnaissance du doctorat.

Les syndicats de la FSU de l'ESR seront attentifs à la mise en œuvre des mesures d'évolution de rémunération entreprises par le MESRI et veilleront à ce que toutes les catégories de personnels puissent en bénéficier.

Les syndicats FSU de l'ESR attendent urgemment la concrétisation de la programmation budgétaire promise, qui doit permettre de réaliser 1 % du PIB en investissement public dans la recherche (soit 1 milliard d'€ de plus chaque année sur 10 ans), et un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, enseignant·es-chercheur·es, chercheur·es, ingénieur·es, personnels techniques de bibliothèques et administratifs, dont ils ont montré qu'il doit comporter au moins 6000 créations d'emplois par an pendant 10 ans. ■